

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°116

| |
|--|
| Date de Publication |
| 17 DEC. 2019 |
| Date de Transmission au Contrôle de Légalité |
| 17 DEC. 2019 |
| Date de la convocation |
| 3 décembre 2019 |

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, MATEO, MAZEROLLE SAGAUT, SAINT CLAIR, SOULAYROL.
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à Mme MATEO
Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
Mme GOBET à Mme le Maire
Mme SIMONIAN à M. LION
M. JULLIEN-FIORI à M. MORTELETTE
M. SIEPEN à M. DENONFOUX

Absente :

Mme LABI

Monsieur CAUNAC a été élu secrétaire.

Objet : Finances communales. Demande de subvention au Conseil Départemental. Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan Climat-Air-Energie sur le budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que la Commune de Cassis souhaite acquérir un véhicule de service pour le Port de Plaisance.

Ce véhicule est 100% électrique, et pourra servir pour tous les transports nécessaires au bon fonctionnement du service.

A ce titre, cette opération est susceptible de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

✓ **Véhicule électrique**

| | |
|---------------------------|-------------|
| ○ Montant HT | 15 304.76 € |
| Subvention du Département | 10 713.33 € |
| Financement commune | 4 591.43 € |

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70% du montant hors taxe,

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes GAWLIK, SIMONIAN – MM. CAUNAC, LION.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 10 décembre 2019.

